

Communiqué de Presse

LES CEMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

La société Les Ciments de Bizerte informe ses actionnaires et le public qu'un Conseil ministériel restreint, présidé par la Cheffe du Gouvernement, s'est tenu le 17 mars 2026 au Palais du Gouvernement à la Kasbah, consacré à la situation de la société *Les Ciments de Bizerte*, société cotée en Bourse.

À l'issue de ses travaux, **le Conseil a validé le plan de restructuration de la société**, visant à assurer la continuité de son exploitation, le rétablissement de ses équilibres financiers et le renforcement durable de sa compétitivité.

Le plan approuvé s'articule autour d'un programme d'investissement structuré en trois phases, comprenant notamment :

- Le redémarrage, dans les plus brefs délais, de la ligne de production de clinker, à travers la remise en exploitation du four de cuisson ;
- La modernisation progressive des équipements et l'amélioration des performances industrielles ;
- L'optimisation énergétique et environnementale, ainsi que la mise à niveau des systèmes d'information.

Le Conseil a également décidé **la mise en œuvre immédiate des premières mesures opérationnelles**, portant notamment sur :

- Le lancement des réformes structurelles et des investissements prioritaires ;
- La sécurisation de l'approvisionnement du marché afin de préserver les parts de marché de la société ;
- La mobilisation des financements nécessaires à la continuité de l'exploitation.

Par ailleurs, des actions complémentaires seront engagées à court et moyen termes, notamment en matière de renforcement de la gouvernance, de développement et consolidation des compétences, d'amélioration de la logistique, de valorisation de l'activité du quai commercial, de relance du transport ferroviaire, de développement commercial et de consolidation des capacités d'exportation.

Ce plan s'inscrit dans la stratégie de l'État visant à soutenir les entreprises publiques à caractère stratégique, à consolider leur contribution à l'économie nationale et à assurer leur pérennité.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.